

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 27 MAI 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-sept mai deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, J.-P. HOLVOET, Mmes BEROS, LEVEQUE, Mlle BURY, Mme GUERCHSON, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT et Q. HOLVOET.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. BEGAT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Monsieur Gérard VERVONDEL, décédé le 5 mai dernier, personne très largement connue des campéliens. Monsieur le Maire rappelle que Gérard VERVONDEL a beaucoup œuvré pour la Commune, entre autres, au travers de sa contribution au sein de la commission « eau ».

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal se lève et observe une minute de silence en sa mémoire.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Aucune autre remarque n'étant faite, il est procédé à l'émarginement du compte rendu.

2 – ÉLECTION DES MEMBRES AUX COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire rappelle que ces comités sont ouverts aux élus et non élus.

a) Comité « Travaux et Eaux »

Les candidatures ci-dessous sont soumises au vote :

Nom	Prénom	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
BEROS	Marie-Christine	15	OUI
BOURDIN	Jean-Louis	13	OUI
CHÉCHIN	Bernard	13	OUI
COQUIN	Dominique	15	OUI
HOLVOET	Jean-Pierre	14	OUI
HUBERT	Stéphane	14	OUI
LION	Bertrand	14	OUI
MASSON	Denis	13	OUI
PAROLARI	Laurent	15	OUI
RIVIERE	Marc	13	OUI
ROBAR	François	14	OUI
SZPUNAR	Colette	7	NON
VIVET	Patrick	14	OUI

Adopté à l'unanimité

b) Comité « Communication »

Les candidatures ci-dessous sont soumises au vote :

Nom	Prénom	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
BOURDIN	Jean-Louis	13	OUI
BURY	Zoia	15	OUI
CHÉCHIN	Bernard	15	OUI
FOURNIER	Dominique	15	OUI
HOLVOET	Jean-Pierre	15	OUI
HOLVOET	Quentin	15	OUI
MARIÉ-SALL	Isabelle	15	OUI
MORCHOISNE	Michel	15	OUI
ROBAR	François	15	OUI

Adopté à l'unanimité

c) Comité « conseil municipal jeunes »

Les candidatures ci-dessous sont soumises au vote :

Nom	Prénom	Nombre de voix obtenues	Elu(e)
BEGAT	Bernard	15	OUI
BURY	Cosette	15	OUI
BURY	Zoia	15	OUI
CHARLU	Sandrine	15	OUI
ELIA	Audrey	14	OUI
HOLVOET	Jean-Pierre	15	OUI
HOLVOET	Quentin	15	OUI
PAROLARI	Laurent	14	OUI

Adopté à l'unanimité

3 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GUILLAUME DE CHAMPEAUX »

Monsieur le Maire met au débat une demande de subvention émanant de l'association « Guillaume de Champeaux ».

Cette association a pour but essentiel d'organiser des concerts à la Collégiale mettant ainsi en avant le patrimoine communal.

Pour 2014, l'association prévoit 7 concerts dont 4 gratuits. Le budget prévisionnel a été présenté au bureau municipal par le président de l'association et s'équilibre à hauteur de 61 000€ dont une part de financement importante par du mécénat privé (environ 14 500€). L'association sollicite une subvention de 2000 € ; pour mémoire la subvention 2013 était de 1500€ + 250€ si la manifestation prévue auprès des écoles était réalisée.

Monsieur CONSTANTIN s'oppose à cette subvention, mettant en cause personnellement le Président de cette association. Monsieur le Maire met en garde Monsieur CONSTANTIN quant au mélange des genres.

Après débat, il est proposé au vote les subventions suivantes :

Proposition	Nombre de voix	Subvention retenue
-------------	----------------	--------------------

0 €	1	
250 € à titre de rappel pour la manifestation des enfants	5	
1 750€ dont 250€ de rappel pour la manifestation auprès des enfants	9	OUI

Le montant de la subvention versé à l'Association Guillaume de Champeaux est donc de 1 750 €.

4 – PARTENARIAT AVEC ACT'ART

Monsieur le Maire rappelle que cela fait maintenant plus de 15 ans que la commune accueille les Scènes Rurales, une des multiples actions d'ACT'ART. Cette association consiste à délocaliser la culture dans différentes communes, au travers de spectacle tel le théâtre.

La participation de CHAMPEAUX s'élèverait à 625 €.

Adopté à l'unanimité

5 –SDSEM : ADHÉSION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES

Deux communes, FAREMOUTIERS et CANNES-ECLUSES, souhaitent adhérer à ce Syndicat. Le Syndicat avait voté pour, tout comme les autres communes adhérentes dont CHAMPEAUX. Cependant, pour des raisons administratives de modification du nom du Syndicat, il convient de reprendre la délibération prise en 2013.

Adopté à l'unanimité

6 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Feu d'artifice :

Monsieur le Maire souhaite évoquer au sein du conseil une discussion évoqué en bureau municipal, portant sur l'annulation du feu d'artifice.

Plutôt que de réaliser une dépense de plus de 2 000 €, il est proposé d'épargner cette somme en vue de la réalisation de futurs projets qui pourraient émaner du conseil municipal jeunes.

A noter que la fête de la musique aurait bien lieu et potentiellement sur la place du village.

L'annulation du feu d'artifice est acceptée par 9 voix « pour » et 6 « abstentions.

➤ Kermesse des écoles :

Madame GUERCHSON tient à remercier les personnes qui ont, par leur aide, contribué à la bonne tenue de la kermesse des écoles. Elle ajoute également que le spectacle du cirque a été merveilleux.

Monsieur le Maire précise que deux représentations ont eu lieu et que le président du RPI a remercié les enseignants de cette action.

Monsieur le Maire s'associe à ces remerciements et remercie également le RPI pour sa participation à hauteur de 15 € par enfant. Les retours des parents et des enfants sont plus que positifs.

➤ Plateau Polyvalent et aire de jeux

Monsieur BEGAT signale que dimanche soir, des jeunes en voiture ont pénétré sur l'aire de jeux. M. le Maire demande si les témoins de cette scène ont appelé la gendarmerie. M. BEGAT répond par la négative.

➤ Station d'épuration :

Monsieur COQUIN s'interroge de l'efficacité de la station d'épuration. Monsieur le Maire l'informe que celle-ci assure son rôle épuratoire correctement. M. le Maire déplore ces accusations gratuites de la part de M. COQUIN. En effet, des mesures sont prises régulièrement par le SATESE et dans le cadre du bilan d'autosurveillance.

➤ Assainissement :

Monsieur COQUIN trouve que la part d'assainissement est trop élevée car elle représente près de 30% de la facture.

Monsieur le Maire lui rappelle que la part d'assainissement est l'une des moins chères du département et qu'elle est à ce jour de 0,70€/m³. Cette redevance, contrairement à ce que croit M. COQUIN, n'est pas du tout consacrée à l'entretien de la station. Elle concerne les amortissements des investissements, dont une partie pour la station d'épuration. M. le Maire rappelle que celle-ci a coûté 800 000€.

➤ SDESM :

Monsieur COQUIN informe le conseil qu'il a participé à la première réunion du SDESM dont la majeure partie a consisté à élire le bureau.

➤ Représentants de la Commune à la C.C.B.C. :

Monsieur COQUIN demande qui sont les représentants à la Communauté de Communes. Comme la loi l'impose désormais, les représentants sont définis dans l'ordre du tableau ; à savoir le Maire, le 1^{er} adjoint et le 2^{ème} adjoint soit Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Monsieur Stéphane HUBERT et Madame Marie-Christine BEROS.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à soulever, la séance est levée à 21h40, et la parole est donnée au public :

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h40.